

Budget 2012 – DBM n° 2

Modification du Plafond d'emplois

Par une notification en date du 20/12/2011 reçue en janvier 2012, la DGESIP du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a ajusté le plafond d'emplois Etat autorisé pour l'université en diminuant de 8 le nombre d'emplois de doctorants contractuels (passant de 206 à 198 emplois). Dès lors, le plafond d'emplois Etat s'établit à 2 549 ETP pour l'année 2012 contre 2 557 ETP précédemment, nombre qui a été inscrit au budget primitif 2012. Il convient de rappeler que ce plafond d'emplois est complété par un plafond d'emplois financés sur Ressources propres. L'addition de ces 2 plafonds constitue le plafond global d'emplois de l'université, seul plafond à être soumis au vote du Conseil d'administration.

Le tableau n°2 relatif aux emplois et annexé à l'appui de la DBM n° 2 est composé d'une part du plafond des emplois Etat qui est déterminé par le ministère (DGESIP) et, d'autre part, du plafond des emplois financés sur ressources propres. Ils se répartissent de la manière suivante :

- *Le plafond des emplois Etat* comprend l'ensemble des emplois financés en tout ou partie par l'Etat. Ce plafond inclut à la fois les emplois qui étaient jusqu'au 01/01/2011 directement rémunérés sur le budget de l'Etat (soit 2 134 emplois provenant de l'ex-titre 2 répartis en 1 276 enseignants-chercheurs et enseignants et 858 personnels BIATOS) et ceux rémunérés pour tout ou partie sur des crédits issus de la subvention annuelle de l'Etat à l'université (soit 415 emplois dont les postes d'ATER, les doctorants contractuels, les fonctionnaires sur emplois gagés...). Pour l'université, le plafond des emplois Etat s'établit à **2 549 ETP** compte tenu de la notification ministérielle précitée, soit – 8 ETP.
- *Le plafond des emplois financés par des Ressources propres* inclut l'ensemble des personnels contractuels en CDD et en CDI non financés par la subvention ministérielle. Des financements autres, notamment extérieurs obtenus par la signature de conventions (recherche, SAIC) permettent de rémunérer une grande partie de ces emplois. Ce plafond est désormais fixé à **338 ETP** pour l'année 2012. Il a été décidé de compenser la baisse des emplois de doctorants contractuels sous plafond d'emplois Etat par une augmentation des emplois financés sur Ressources propres. L'université souhaitant maintenir le potentiel en matière de ressources humaines dédiés à sa mission de recherche, ce plafond progresse de 8 ETP par rapport aux 330 ETP votés au budget primitif 2012. Cette évolution traduit ainsi le développement actuel du nombre de doctorants contractuels cofinancés par des structures autres que l'Etat (Conseil régional, ANR).

Dès lors le plafond global d'emplois qui est soumis au vote du Conseil d'Administration est maintenu pour le budget de l'année 2012 à **2 887 ETP**.

Tableau n°2 (à remplir et transmettre au recteur , et à annexer aux prochaines décisions budgétaires modificatives)
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui de la DBM n° 2 du budget 2012

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat En ETPT	(B) Emplois financés sur ressources propres En ETPT	(C) = (A) + (B)
	Permanents	Titulaires			
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 248		1 248
		CDI	1		1
	Non permanents	CDD	278		278
	S/total EC		1 527	0	1 527
BIATOSS	Permanents	Titulaires	958,5		958,5
		CDI	3	111	114
	Non permanents	CDD	60,24	227	287,24
	S/total Biatoss		1 021,74	338	1 359,74
	Totaux		2 549	338	2 887
			Plafond des emplois fixé par l'Etat		
			Plafond global des emplois voté par le CA		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT)

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui est notifié à l'établissement.

Plafond d'emplois - DBM 2 - Budget 2012

	Plafond d'emplois voté au budget primitif 2012 ⁽¹⁾	Plafond d'emplois voté en DBM n°2 du budget 2012	
Enseignants chercheurs	1 059,0	1 059,0	
Enseignants	216,5	216,5	
BIATOSS	857,0	857,0	
congé de formation	1,5	1,5	
ex Titre 2 (hors allocataires Recherche)	2 134,0	2 134,0	
Doctorants contractuels	206,0	198,0	- 8,0
ATER et ATER mi-temps	47,5	47,5	
Lecteurs	3,0	3,0	
Post-docs	3,0	3,0	
S/T emplois rémunérés sur subvention	53,5	53,5	
Emplois gagés	103,0	103,0	
Emplois BIATOSS compensés	60,2	60,2	
TOTAL Plafond 1 - Etat (emplois financés pour tout ou partie par l'Etat)	2 557,0	2 549,0	
personnels en CDI	111,0	111,0	
personnels en CDD	219,0	227,0	+ 8,0
TOTAL Plafond 2 - Ressources Propres (emplois financés entièrement par l'établissement)	330,0	338,0	
TOTAL GENERAL	2 887,0	2 887,0	

⁽¹⁾ identique au plafond d'emplois voté en 2011.